



COMITE CHARENTE DE BASKETBALL

POUVOIR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE ELECTIVE

13 septembre 2025 à SAINT-YRIEIX

RAPPEL DE L'ART.6 DES STATUTS DU COMITE



Si le Président en titre ne peut assister à l'Assemblée Générale, il peut y être représenté **uniquement** par un membre régulièrement licencié de son groupement sportif ayant au moins 16 ans et jouissant de ses droits civiques, et qui n'est pas suspendu d'exercice de fonction.

Ce membre devra justifier de son appartenance au groupement sportif en présentant sa licence, afin de pouvoir le représenter.

Je soussigné(e), Mme, M. :

Président(e) du groupement sportif :

donne pouvoir à Mme, M. : licence n° :

afin de me représenter et prendre part à toutes les décisions et votes au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Elective du Comité Départemental de la Charente de Basketball du 13 septembre 2025.

Fait pour valoir ce que de droit.

À : Le :

Signature du Président du club <i>Précédée de la mention manuscrite « BON POUR POUVOIR »</i>	Cachet du club	Signature du représentant du club <i>Précédée de la mention manuscrite « BON POUR MANDAT »</i>

POUVOIR à présenter à l'accueil lors de l'émargement.

TOUTE ABSENCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SERA AMENDÉE DE 50 €

